



Cher - Eure & Loir - Indre - Indre & Loire - Loir & Cher - Loiret

Déclaration des élu-e-s du SNES-FSU à la CAPA du 7 janvier 2015

Les élections qui viennent de se tenir diffusent un message contradictoire:

- une participation en hausse au niveau national, dans tous les corps, (plus 7,11% pour les CPE) mais qui reste bien en deçà des autres ministères.
- cette participation reste inférieure à ce qu'elle fut avant la mise en place du vote électronique...preuve que l'entrée du numérique à l'école, en tout cas chez les personnels, n'est pas forcément synonyme de démocratisation et de progrès. Elle n'est, en tout cas, pas du tout à la hauteur des enjeux du scrutin. Le ministère, les recteurs et rectrices auront-ils-elles besoin d'un troisième scrutin pour réussir à conclure que les conditions de ce vote électronique sont mauvaises et qu'il faut en changer ?
- De même, la participation des CPE au niveau académique reste inférieure à la moyenne nationale, ce dont ni le rectorat, ni les organisations syndicales, ne peuvent se satisfaire.

Dans notre académie, des collègues n'ont encore pas pu accéder au vote, malgré leur volonté d'exprimer leur suffrage.

Au niveau national, la FSU reste la première organisation chez les CPE, ainsi qu'au niveau académique, où notre organisation enregistre même un progrès en pourcentage des suffrages exprimés. Nous remercions les collègues de leur confiance.

Premier syndicat pour notre catégorie au niveau national et académique, nous continuerons à porter les valeurs éducatives qui sont les nôtres, et à représenter les collègues, en particulier pour toutes les opérations de gestion de leur carrière.

Concernant celle-ci, l'avancement d'échelon, dont il est question aujourd'hui, est, avec la hors-classe, le seul moyen de voir son salaire progresser.

Or, le pouvoir politique ne peut d'un côté vouloir une fonction publique de qualité, en particulier dans l'éducation nationale, exiger d'elle toujours plus, et ne pas la rémunérer à la hauteur de ces exigences, et ce, alors que le lien a bien été établi entre performance de l'école et niveau de rémunération des personnels.

Plus largement, le gouvernement doit comprendre le sens du vote trop faible à ces élections professionnelles. Il traduit une crise profonde de nos professions, en butte à la difficulté scolaire, à l'échec, à l'explosion d'inégalités marquées par le déterminisme social, et de fortes inquiétudes quant à la politique éducative. Il exprime aussi le déclassement vécu par une part importante des collègues, que ce soit en terme salariale, mais aussi d'image et de reconnaissance, dans un discours où les dépenses sociales et les fonctionnaires ne sont décrits que comme des charges ou un poids inutile que doit supporter la nation. Il y a plus enthousiasmant à entendre.

Nous revendiquons toujours pour les collègues :

- une hausse du point d'indice. Le constat est d'autant plus amer que, alors que les collègues voient leur rémunération stagner, les rectrices et recteurs ont bénéficié d'un joli cadeau de Noël le 23 décembre : une augmentation de la part fixe de leur prime de 10 000 euros, ce qui porte le montant maximal de cette prime à 37 140 euros..soit le niveau de salaire annuel d'un CPE ou certifié à la hors-classe. Pendant ce temps, les collègues verront la part fixe de leur rémunération augmenter de...zéro euro. Le mois de décembre n'est pas celui des cadeaux pour tout le monde.
- Un retour des débuts de carrière à l'échelon 3. Avec un master, cela n'est pas de trop.
- Les futurs Rep et Rep+ ne doivent pas voir les CPE décrochés de l'indemnité qui s'y rapporte. Il n'y a aucune raison, alors que la prime de Zep était alignée sur celle des enseignants, que cela ne soit pas le cas pour les Rep. Les collègues, à juste titre, ne l'accepteraient pas.
- Un avancement d'échelon au meilleur rythme pour tous. De nombreux corps de fonctionnaires de catégorie A ont déjà une évaluation de la carrière à un rythme unique (chefs d'établissement ou IPR par exemple). Ce principe d'avancement de carrière ne fait pas débat ni ne remet en question l'engagement professionnel des agents concernés.

Nous tenons également, lors de la première CAPA de ce mandat, à réaffirmer quelques exigences pour notre catégorie dans notre académie :

- trop de postes restent encore des postes partagés, mettant les collègues dans des situations de travail empêchées, les éprouvant physiquement et moralement, les mettant en danger. Le Rectorat doit cesser de mettre les collègues dans de telles situations.
- Les TZR doivent être gérés selon leur statut de personnels de remplacements, et ne pas se sentir à la merci des desiderata de chefs d'établissements qui voudraient garder ou avoir tels ou tels personnels plutôt que d'autres, au mépris des critères d'affectations. Nous dénonçons ici la façon inacceptable dont sont traités certains TZR CPE.
- Le Rectorat doit tenir ses engagements en matière de postes de CPE. Un engagement avait été pris devant les élu-es de ne plus voir dans l'académie un AED faisant fonction de CPE : cet engagement n'a pas été tenu.
- Aucune formation en candidature individuelle n'est proposée aux CPE cette année. Nous dénonçons cet état de fait. Les seuls moments de formation restent donc les réunions de bassins...qui restent à la charge des collègues puisque les déplacements ne sont même pas remboursés par le rectorat. Il n'est pas admissible de devoir payer pour se former.